

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les Boxers au Parlement

C'est bien de ces farouches nationalistes d'Extrême-Orient que je voudrais parler : ce sont eux qui feront, en apparence, les frais de cette causerie, parce que, en ce moment, l'attention du monde civilisé est tournée vers eux, mais je ne puis m'empêcher, à cette occasion, de penser à ces autres « Boxers » campés autour du Palais Bourbon où dans les coulisses de ce théâtre parlementaire, se préparent à faire le coup de poing contre tous ceux qui ne comprennent pas comme eux le patriotisme en action, la défense de nos intérêts nationaux à l'étranger.

A plusieurs reprises, sous couleur d'angoisses ou de soucis patriotiques, ils ont essayé de mettre sur la sellette notre ministre des affaires étrangères, et ils lui ont posé des questions, tout au moins dans une forme imprudente, qui pouvaient provoquer des réponses fâcheuses et d'un éclat dangereux. Malgré des affirmations aussi nettes, aussi précises, aussi sincères que les circonstances le permettaient, ils n'ont pas cessé d'accuser le gouvernement ou d'impérite ou de trahison ; ils ont joué le vilain jeu de rabaisser les intentions, de suspecter l'intelligence et le dévouement du ministre qui a le périlleux honneur d'être aux affaires étrangères. C'est ainsi que, hier encore, ils prétendaient que depuis deux mois et demi, il était informé des projets, des menaces, de la propagande audacieuse des « nationalistes » chinois, et qu'il n'avait rien fait pour intimider les jaunes et protéger nos compatriotes ; ils prédisent encore aujourd'hui, après le discours si clair, si net, si prudent aussi, prononcé à la Chambre par M. Delcassé pour répondre à la question de M. Chevillon, que le nécessaire n'a pas été fait à temps, que les opérations annoncées comme devant rassurer les plus pessimistes et pourvoir aux nécessités présentes vont coûter plusieurs millions et qu'elles seront inutiles, puisque nos soldats arriveront trop tard.

Il faut bien avoir une raison quelconque d'attaquer un homme politique qui ne jouit pas de la confiance des Coppés et des Millevoys ! Il faut aussi avoir bien envie de faire de l'opposition quand même pour critiquer les intentions, alors même que l'on ne peut plus critiquer les actes ! Lorsque, dans la séance de jeudi, au cours de son lumineux exposé, M. Delcassé a cru devoir parler de sa sincérité, il y a eu quelques protestations sur certains bancs de l'opposition. La Chambre en a immédiatement fait justice par ses applaudissements presque unanimes, mais le mauvais effet était produit.

Ce n'est pas alors que la France est sur le point de s'engager peut-être gravement dans cette grosse aventure d'Extrême-Orient, alors qu'il s'agit non pas seulement de sauvegarder de grands intérêts mais aussi de conserver de précieuses vies humaines, que des politiciens ignorants, — qui se respectent d'ailleurs, assez peu eux-mêmes en temps ordinaire —, devraient oublier la déférence et le concours qui sont dus à des hommes loyaux, intelligents, laborieux, dévoués comme M. Delcassé. Les « Boxers » de la

Chine doivent nous causer des soucis. Les « Boxers » de l'intérieur, partisans de l'injure ouverte et du poing fermé, sont, pour nous inspirer aussi de légitimes préoccupations. Que sont des Français dont les rancunes personnelles restent si fortes dans une affaire nationale ?

A. C.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 Juin 1900

M. Morel demande à interpeller sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour mettre un terme à la crise intense du tissu de soie pure.

Cette interpellation est à la suite des autres interpellations, pour vendredi, sur l'ouverture et annulation des crédits sur l'exercice 1899 et sur l'ouverture de crédits ou titre des budgets annexes.

M. Massabuau se plaint de l'accroissement de dépenses et de l'abus des crédits supplémentaires.

M. Massabuau prononce un long discours. M. Caillaux répond que le Parlement a le contrôle sur toutes les dépenses engagées.

La Chambre adopte les articles du projet et l'ensemble est voté par 426 voix contre 58.

Au sujet de l'augmentation de la flotte, M. le Moign défend ce projet, et demande la construction des cuirassés.

M. Pelletan soutient les petits bâtiments il démontre leur efficacité et vante l'utilité des bâtiments légers.

Il regrette que la construction des sous-marins demeure à peine indiquée, dans le projet soumis à la Chambre.

Le sous-marin, dit M. Pelletan décidera pourtant des victoires navales.

M. le ministre de la marine dit que le conseil supérieur de la marine s'est décidé en faveur des sous-marins.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi, et la séance est levée.

Sénat

Séance du 26 Juin 1900

M. de Verninac vice-président, préside cette séance.

Le Sénat reprend la discussion de la proposition tendant à modifier les articles 300 et 302 du code pénal concernant l'infanticide.

M. Martin auteur de la proposition rappelle la portée de cette dernière : il demande au Sénat d'ajouter au code pénal, l'article proposé par la commission.

« Toutefois, l'infanticide comportera la peine des travaux forcés à temps et en cas de préméditation, celle des travaux forcés à perpétuité. »

M. Savary développe un contre-projet dont il est l'auteur.

Ce contre-projet tend au maintien de la peine de mort en cas d'infanticide prémédité et, au contraire, à de larges atténuations de peine pouvant aller jusqu'à l'application de la loi Bérenger quand la non préméditation peut être établie.

Le texte de la commission est adopté, tandis que le contre-projet Savary est rejeté.

Le Sénat vote le projet relatif à la constitution des sociétés ou caisses d'assurances mutuelles agricoles, et la séance est levée.

EN CHINE

Le correspondant du *Daily Express* à Shan-Hai-Kouan télégraphie que les 4.000 hommes du général Ma sont partis il y a une semaine pour Pékin.

Les troupes du général Fung-Ching ont quittés Sham-Hai-Kouan le 15.

On évalue à 360.000 hommes le nombre des troupes chinoises qui se trouvent dans le voisinage de Pékin. Ces troupes possèdent 220 canons du Creusot de 6 centimètres, 18 krupps et 150 maxims.

Les munitions sont presque épuisées. Ces

munitions avaient été fournies par une maison allemande.

L'amiral Seymour

L'amiral Seymour a envoyé un message à Tien-Tsin, lundi dernier. Dans ce message, il déclare qu'il se trouve à huit milles à l'ouest ; qu'il est horriblement harassé et qu'il ne peut plus tenir que deux jours. Il ajoute que la colonne a perdu 63 morts et que les blessés sont au nombre de plus de 200.

La dépêche est muette sur les ministres plénipotentiaires de Pékin.

Elle a produit une impression défavorable en ce qui concerne le succès de l'expédition.

De Shang-Hai, une dépêche, annonce que les communications avec l'amiral Seymour ont été rétablies, dimanche, à 10 milles de Tien-Tsin. L'amiral a fait connaître que que 300 hommes de ses troupes sont malades ou blessés et qu'un petit nombre a été tué.

L'expédition était à court de provisions et elle a dû retourner vers Tien-Tsin, sans sans avoir pu porter secours aux légations à Pékin.

Au Transvaal

Les Délégués Boërs

Avant de partir, jeudi, pour l'Europe par l'Aquitaine, les délégués boërs adressent au peuple américain un long message pour le remercier de sa sympathie et lui demander son appui moral et non pas une intervention par la force. Les Boërs ne cessent pas leurs efforts pour obtenir l'indépendance. Ils terminent en disant qu'ils possèdent des témoignages sous serments démontrant que les indigènes ont assassiné des femmes et des enfants à l'instigation des Anglais.

CHRONIQUE

Le Palais-Bourbon est évidemment le dernier salon où l'on cause.

Le ton y est particulier, quelquefois un peu vif, et les élégances raffinées du dernier siècle n'y ont plus guère cours ; mais en revanche, le langage y a gagné (oh ! combien !) en mâle énergie et en virile franchise : M. Coutant en est la preuve.

Déjà le mot sonore et mal odorant dont il s'est servi avait retenti dans la Chambre des Députés ; un représentant du peuple, à qui il avait échappé, un jour d'embêtement, en était devenu célèbre du coup ; et, devant l'histoire anecdotique, le nom de M. Margue est désormais indissolublement accolé à celui de l'illustre Cambronne ; ils sont frères en scatologie ; et M. Coutant vient compléter le trio.

L'incident auquel je fais allusion est malheureusement bien représentatif des transformations subies depuis un siècle par les mœurs parlementaires.

Mirabeau, monarchiste constitutionnel, disait : « Allez dire au roi votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes ! »

Guizot, déjà moins académique, lançait à ses adversaires ces paroles hautaines : « Vos injures n'atteindront jamais la hauteur de mes dédains ! »

Gambetta indigné de l'obstruction qui l'empêchait de se faire entendre dans une réunion publique, s'écriait avec une éloquence déjà populacière : « Vous n'êtes qu'un tas d'esclaves ivres, que je saurais bien trouver dans leurs repaires ! »

M. Coutant, le dernier venu de la lignée des orateurs qui savent comment il faut parler à des contradicteurs, n'y va pas par quatre chemins ; il leur rive leur clou en leur criant : « C'est vous qui êtes un imbécile, et je vous dis : ! »

Ainsi va le progrès de 1789 à 1900.

Pauvre Chambre des Députés !

Ce n'est vraiment pas la peine d'avoir pour président un membre de l'Académie !

P. B.

INFORMATIONS

Commission du Budget

La commission du budget a commencé l'examen du budget des postes et télégraphes.

Le Répartement de l'Impôt

On a distribué l'amendement suivant, présenté par M. du Pèrier de Larsan :

« Contributions directes. — En cas de désaccord entre le Conseil général d'un département et l'un des Conseils d'arrondissement sur le répartement de l'impôt foncier, le différent devra être porté devant les ministres de l'intérieur et des finances, qui pourront le régler par décret. »

La Loi sur la Presse

Le comité des journalistes parlementaires a voté et adressé au président de la Chambre un vœu tendant à ce que les libertés de la presse ne reçoivent aucune atteinte.

La commission de la presse, saisie de la proposition Fabre, votée par le Sénat et antérieurement d'une proposition analogue de M. Chautemps, a décidé, de surseoir à tout examen et d'entendre au préalable les associations de la presse.

Les Congrégations

Le gouvernement va se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la cour d'appel de Nancy, acquittant la supérieure du couvent du Bon-Pasteur, et contre l'arrêt de la cour d'appel de Rennes, acquittant les Frères de Ploërmel, poursuivis pour avoir occupé dans leurs établissements des jeunes frères non pourvus de leur brevet.

Le Procès Reinach-Lepelletier

La neuvième chambre correctionnelle de la Seine a condamné hier par défaut, pour diffamation envers M. Joseph Reinach, le gérant de l'*Echo de Paris* et M. Edmond Lepelletier, rédacteur, chacun à 2.000 fr. d'amende et solidairement à 1 fr. de dommages-intérêts, à trois insertions du jugement dans l'*Echo de Paris*, à quarante-huit heures d'intervalle, sous une astreinte de 500 fr. pour chaque jour de retard et à cent insertions dans d'autres journaux au choix du demandeur.

Au conseil général de la Seine

M. Chérioux, conseiller général, nationaliste de la Seine, a été élu président de cette assemblée par 65 voix contre 23 à M. Thomas.

Un Incident

Il s'est passé, un incident, à la fête de gymnastique des Tuileries qui fait l'objet, des commentaires de la plupart des journaux.

A l'arrivée du président de la République,

M. Grébauval, président du conseil municipal, quitta le fauteuil présidentiel et alla se placer sur une chaise au premier rang ; mais, quand il s'aperçut que M. Loubet était suivi de M. Waldeck-Rousseau, il s'en alla suivi de MM. Dausset et Baranton, conseillers municipaux.

M. Grébauval, interviewé par l'Echo de Paris, a déclaré que sa manifestation visait seulement M. Waldeck-Rousseau et était surtout motivée par le refus de celui-ci d'autoriser la réception du colonel Marchand à l'Hôtel-de-Ville.

Pour les Sapeurs-Pompiers

La commission d'assurance et de prévoyance sociale a adopté une proposition de M. Bérard tendant à affecter une somme de 800.000 fr. aux compagnies de sapeurs-pompiers.

Couronne au Président Krüger

Mardi au pavillon de la République sud-africaine, au Trocadéro, le prince Léon Galitzine a fait déposer devant le buste du général Krüger une couronne en argent ciselé portant l'inscription suivante : « Au représentant d'un petit peuple et d'une grande idée, hommage d'admiration du prince Léon Galitzine. »

Le délégué de la République sud-africaine à l'Exposition universelle, aussitôt qu'il a eu appris l'hommage rendu au président Krüger par le prince Galitzine, lui a adressé à Moscou de chaleureux remerciements.

Crime audacieux

Un crime a été commis, mercredi matin, entre sept heures et demie et huit heures, en plein centre de la ville, dans la rue Colbert, en face de l'hôtel des postes et télégraphes à Marseille.

Au numéro 30 de cette rue, M. et M^{me} Lévy, mariés depuis trois mois à peine, tiennent un magasin de bijouterie. La débitante, M^{me} Lévy, ouvrait son magasin hier matin, à sept heures, et vaquait à ses occupations habituelles. Rien ne pouvait faire prévoir le drame qui allait se dérouler et dont personne ne put être témoin.

Ce n'est qu'à huit heures que l'alarme fut donnée par un des employés de M. Lévy qui, en entrant dans le magasin, s'aperçut de l'inimaginable désordre qui y régnait et découvrait dans l'arrière-boutique le cadavre de la malheureuse femme.

Aux cris poussés par l'employé, les voisins accoururent et on s'empressa d'aller prévenir M. Vigne, commissaire de police du troisième arrondissement, qui se rendit aussitôt sur les lieux, accompagné des docteurs François et Mamou, lesquels procédèrent aux premières constatations médico-légales.

Des premiers résultats de l'enquête, il résulte que M^{me} Lévy était seule dans l'arrière-boutique au moment où les assassins, au nombre de deux, d'après les renseignements recueillis, sont entrés dans le magasin. Aussitôt, pendant que l'un des bandits maintenait la jeune femme par les poignets, l'au-

tre lui tranchait d'un seul coup de rasoir l'artère carotide.

Mortellement frappée, la pauvre victime s'affaissa et ne tardait pas à rendre le dernier soupir.

Sans perdre de temps, les assassins ont alors pris dans le coffre-fort, déjà ouvert par M^{me} Lévy, les bijoux de valeur qu'il contenait et se sont enfuis au plus vite.

M. Cénac, procureur de la République, et Aron, juge d'instruction, se sont rendus immédiatement sur les lieux pour procéder à l'enquête. On n'a pu encore faire le relevé exact des bijoux volés.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira extraordinairement et d'urgence le vendredi 29 juin courant à 8 heures du soir.

Ordre du jour :

Désignation des rosières ; liste du jury pour 1901, désignation de 4 conseillers ; fête nationale du 14 juillet ; rivière du Lot, prises d'eau par divers propriétaires, avis du Conseil ; abonnement pour les vendanges ; bureaux téléphoniques du Lot, communication ; secours, l'institutrice de St-Cirice ; vote sur les conclusions du rapport relatif aux protestations concernant l'acquisition de l'immeuble des Petits-Carmes ; soutien de famille, demande Avalon Louis ; rapports des commissions.

Fonds de subvention

Le ministre de l'intérieur a réparti le fonds de subvention destiné à venir en aide aux départements pour l'exercice de 1901. A notre département il est accordé 53.700 francs.

Chambre de commerce

La Chambre de commerce de Cahors et du Lot a émis le vœu suivant au cours de la séance du 21 juin courant :

« Sur la proposition de M. Malvy, vice-président, la chambre de commerce de Cahors et du Lot émet le vœu que les deux express qui partent de Toulouse à une heure et à 8 h. 40 du soir, s'arrêtent à la gare de Gourdon. »

Correspondance

En réponse à la lettre de M. Cagnac, conseiller municipal, insérée dans notre numéro du 23 juin courant, nous recevons, avec prière d'insérer, la note suivante :

..... Nous prions M. Cagnac d'attendre patiemment que la pétition qui circule en ce moment à Cahors soit revêtue de toutes les signatures voulues.

Au lieu d'une signature qu'il demande, nous pourrions alors lui en offrir un nombre imposant.

Dès maintenant, au lieu de prendre la tangente, M. Cagnac eût mieux fait d'expliquer avec clarté et précision son attitude

dans l'affaire qui passionne la population cadurcienne, personne ne comprenant pourquoi M. Cagnac, qui n'habite pas la maison qu'il possède, quartier de la gare, ait adressé des plaintes au nom de ses locataires qui, eux, attestent par écrit que les chiffonniers ne les incommode nullement.

Nous ne nous expliquons pas davantage que M. Cagnac, en tant que conseiller municipal, ait pris l'initiative d'une affaire de salubrité publique qui concerne tous les habitants sans avoir, au préalable, soumis la question à l'assemblée municipale de notre ville.

Bourses commerciales de séjour à l'étranger

M. le ministre du commerce et de l'industrie a décidé qu'il sera mis au concours de 1900, 2 bourses commerciales de séjour à l'étranger, de deuxième catégorie.

Les demandes d'inscription accompagnées des pièces exigées doivent être adressées à la Préfecture du 1^{er} au 31 juillet prochain.

Le programme et le règlement du concours sont déposés à la Préfecture et aux sous-préfectures où les intéressés pourront en prendre connaissance.

La « Tranquillité mutuelle »

Les sociétaires de la « Tranquillité mutuelle » — 2^e combinaison — habitant Cahors, sont prévenus que le trésorier recouvre les cotisations, le dimanche 1^{er} juillet de 10 heures 1/2 à 11 heures 1/2, au siège social, rue Fénélon.

Société de secours mutuels des Instituteurs et des Institutrices du Lot

Dimanche, 1^{er} juillet, les Instituteurs et Institutrices, membres de la société de secours mutuels, sont convoqués à l'effet d'élire quatre vice-présidents.

Nous connaissons jusqu'à présent les candidatures de MM. Frayssi, directeur de l'Ecole supérieure de Montcuq ; Métayer, instituteur à Espère ; Biassette, instituteur à Souceyrac et Bontarie, instituteur à Cres-sensac.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 28 JUIN ET 1 JUILLET 1900

Allegro Militaire	Strobl.
Le Désert (Fragments)	David.
A. Arlésienne (Adagietto)	Bizet.
B. Loin du Bal	Gillet.
Le Jeune Henri (Chasse)	Mébul.
Marche Lorraine	Ganne.

De 5 h. 6 h. (Allées Fénélon)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 23 au 28 juin 1900

Naissance

Mouchard, Berthe-Jeanne, à la Maternité.

Décès

Coudire, Marie, veuve Ardisson, 66 ans, sans profession, rue St-André, 4.
Fauge, Antoine, cocher, 71 ans, rue de l'Université, 5.

Tribunal Correctionnel

Audience du 28 juin 1900

Le tribunal condamne plusieurs pêcheurs à 5 fr. d'amende, un chasseur à 25 fr.

Injures qualifiées

M. C. et sa femme ont injuriés M^{me} C. L. Le tribunal condamne C. à 30 fr. d'amende, sa femme à 16 fr. et tous deux solidairement à 100 fr. de dommages-intérêts.

Arrondissement de Cahors

SABADEL (Lauzès). — Par arrêté de M. le Préfet du Lot, M. Cavarroc Félix est nommé administrateur du Bureau de bienfaisance de cette commune en remplacement de M. Massip Louis.

CAZALS. — *Certificat d'études primaires.* GARÇONS : 14 se sont présentés, 12 ont été reçus.

Ce sont : Besse Ambroise-Léon et Rey Jean, de l'école de Frayssinet-le-Gélat ; Molinié Urbain, de l'école de Montcléra ; Bousquet Henri et Jurguet Marcel, de l'école des Arques ; Delsol Ernest, Marty Elie, Milhet Marc-Joseph, de l'école de Cazals ; Bargues Adrien et Bessou Paul-François, de l'école de Marminiac ; Delmas Albert et Gélis Louis, de l'école de Goujounac.

FILLES : 3 se sont présentées, 3 ont été reçues.

Granat Sidonie, Raffy Marthe-Marie, Teyssède Marie, de l'école laïque de Cazal.

Névralgie ? — Cadeilhan (Gers), le 9 mars 1899. Ma femme souffrait d'une névralgie des plus douloureuses. L'emploi des Pilules Suisses l'a complètement guérie. PUJOS (Sig. lég.).
A. M. Hertzog, pharm., 28, de Grammont, Paris.

Arrondissement de Figeac

FICEAC. — *Conseil municipal.* — Séance du 24 juin. — Présidence de M. Vival maire, M. Loubet est nommé secrétaire.

Le Conseil donne un avis favorable à la demande de bourses à l'Ecole des arts et métiers d'Aix, formée par les sieurs Lala et Austruy, élèves au collège de Figeac.

Le maire communique au Conseil un dossier concernant l'établissement d'un réseau téléphonique dans le département du Lot.

Le Conseil, considérant que la dépense incombant à la commune serait, pour le moment, hors de proportion avec les services à attendre de ce réseau, déclare ne pouvoir accepter les propositions faites. Le Conseil, après examen, approuve : 1^o le compte de gestion de M. Soulié, receveur du Bureau de bienfaisance pour l'année 1899 ; 2^o le budget supplémentaire de cet établis-

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

DEUXIÈME PARTIE

X

LA PETITE REINE

Ces deux seuls mots s'échappèrent comme un écho des lèvres desséchées de Cecil ; il ne laissa percer ni étonnement ni indignation. Une fois seulement, quand cette accusation eût été formulée, il eut un geste brusque, accompagné d'une lueur soudaine, si sombre, si menaçante dans les yeux, que son camarade crut et espéra que, l'instant d'après, le juif allait être étendu à ses pieds et son mensonge arrêté sur sa bouche par la main vengeresse d'un homme calomnié et outragé.

Le mouvement fut réprimé ; cette mansuétude extraordinaire, plus désespérante, parce qu'elle était plus résignée, qu'un signe de douleur ou de colère, reprit le dessus soit par la force de l'impassibilité de Bertie, soit par la stupeur du désespoir.

Le Séraphin le regardait d'un œil fixe et consterné ; il ne pouvait en croire ses sens ; il ne pouvait s'expliquer ce qu'il voyait.

Son ami le plus cher restait muet devant cette accusation de la plus infâme bassesse...

il restait impassible devant les mensonges d'un juif rapace.

— Bertie... juste ciel ! — s'écria-t-il presque hors de lui — comment peux-tu garder le silence ainsi ? Entends-tu... as-tu bien entendu ?... Sais-tu de quelle infamie cet effronté coquin essaie de t'accuser ? Dis donc quelque chose pour l'amour de Dieu ! C'est moi qui vais me venger de ton calomniateur, si tu ne le fais pas !

Il s'attendait à éveiller chez Bertie la fureur que révélait ses impérieuses paroles, la colère sans frein du gentilhomme insulté, l'explosion instantanée d'une dénégation méprisante, le transport d'une fureur subite... tout ce qu'il éprouvait lui-même, tout ce que devait si naturellement éprouver un homme calomnié par une diffamation qui le couvrait de honte.

Il s'attendait à cela, comme il s'attendait positivement au coucher d'un soleil et au lever d'un autre ; il aurait engagé sa vie sur la conduite de son ami comme il l'aurait fait sur la sienne propre, et une angoisse indicible commença par lui serrer le cœur.

Cecil continuait à garder le silence ; son visage était recouvert d'une expression étrange, fixe, continue, qui lui donnait l'apparence de la rigidité de la pierre ; son calme n'était pas naturel ; cependant il leva la tête avec un geste aussi hautain pour la circonstance que son défenseur aurait pu le désirer.

— Je ne suis pas coupable — dit-il simplement.

Les mains du Séraphin avaient saisi les siennes dans une étroite et chaleureuse étreinte

presque en même temps ces paroles avaient été prononcées.

— Bertie ! .. Bertie ! ne me dis jamais cela à moi ! Penses-tu donc que je puisse jamais douter de toi ?

Cecil laissa tomber sa tête un instant. La dignité avec laquelle il avait parlé ne l'avait pas abandonné, mais le mépris provocant et l'air de dénégation avaient disparu.

— Oh ! toi, Dieu merci ! je sais bien que tu ne douteras jamais de moi !

Ces paroles avaient été dites machinalement, un homme qui rêve parle de la sorte.

Ezra Baroni, debout et calme, avec cette tranquillité qui donne seule un pouvoir assuré, sortit doucement, légèrement.

— Vous n'êtes pas coupable, monsieur Cecil ? Je serai charmé si nous pouvons nous en assurer... Vos preuves ?

— Mes preuves ?... ma parole ! Baroni s'inclina avec un ricanement à la fois insolent et contenu.

— Nous autres gens d'affaires, monsieur, nous sommes... peut-être d'une façon assez indiscrette pour certains... disposés à donner la préférence à des preuves plus... comment dirai-je ?... plus substantielles. Votre parole, sans aucun doute, est un gage réel parmi vos relations ; il est malheureux pour vous que le nom de votre ami ait été ajouté à l'obligation que vous avez contracté vis-à-vis de nous. L'exigence des gens d'affaires est un peu vétilleuse, sans doute, pour des officiers et des membres de l'aristocratie comme vous ; mais je n'en dois pas moins persister... Par quels

moyens repoussez-vous cette accusation ?

Le Séraphin se tourna vers lui avec toute la fureur d'un bouledogue.

— Drôle ! si vous prenez encore ce ton là en ma présence, je vais vous serrer la gorge suffisamment pour que vous ne puissiez plus recommencer.

Baroni se mit à rire ; il se sentait à l'abri et il ne put résister au plaisir de braver et de torturer des aristocrates... ces gueux d'aristocrates !..

— Je ne mets en doute ni votre bonne volonté, ni votre force, milord, mais je ne doute pas non plus de la force de la loi pour vous faire rendre compte des brutalités qu'il pourraient à Votre Seigneurie d'exercer contre moi.

Le Séraphin enfonça le talon dans le tapis.

— Nous perdons notre temps, avec ce misérable — dit-il brusquement à Cecil. — Prouve-lui donc que son insolence est un mensonge et nous ferons justice de lui plus tard.

— Précisément, nous voilà d'accord, milord, — murmura Baroni. — Que M. Cecil prouve son innocence.

Une expression de désespoir, semblable à celle d'une bête fauve traquée, se montra un instant dans les yeux de Bertie.

Il se tourna vers Rockingham avec un regard qui lui perça le cœur ; de nouveau l'horrible pensée traversa son esprit... Ce n'était pas là le regard d'un homme innocent.

(A suivre.)

sement pour l'année 1900 ; 3° le budget primitif du même établissement pour l'année 1901 ; 4° le projet d'acquisition au profit dudit établissement d'une petite maison située rue Orthabadiat et appartenant aux héritiers Salamède.

Le Conseil après avis des commissions des finances et des travaux publics : 1° Autorise M. le Maire à acquérir des héritiers Marty, bouchers, la grange que ces derniers possèdent et qui menace ruine, ladite grange située place de la Miséricorde, devant être démolie à partir du 1^{er} septembre prochain pour l'exécution du plan d'alignement ; 2° autorise M. le Maire à faire toutes diligences à l'effet de forcer les mariés Montmaurt et les héritiers Vitrac à démolir les immeubles qu'ils possèdent rue du Pin, qui menacent ruine ; 3° autorise M. le Maire à céder, après enquête et moyennant le prix de 100 fr., au sieur Borie, minotier, un terrain que ce dernier a usurpé sur la commune ; 4° à céder à M. Henri Calmon, et ce, après enquête, et moyennant le prix de 200 fr., le terrain empiété par ce dernier près l'allée Victor Hugo.

Le Conseil renvoie à l'examen de M. Brives, architecte, la pétition couverte de nombreuses signatures, de propriétaires qui se plaignent de ce que le chemin du ruisseau des Fades a besoin de réparations. Après lecture d'une pétition adressée par la Société chorale de Figeac, demandant une subvention de 300 fr., le Conseil déclare qu'il ne sera statué sur cette demande que lors du vote du budget supplémentaire de 1900. Le Conseil rejette, faute de fonds, la demande par laquelle le sieur Carayrou offre de vendre à la commission un canon pour les fêtes moyennant le prix de 300 fr.

Obsèques. — Avant-hier mardi, ont eu lieu les obsèques purement civiles de M. Masmayoux, chaisier, âgé de 82 ans, qui, dans un testament, avait exprimé sa ferme volonté d'être enterré sans le secours d'aucune religion.

SOUCEYRAC. — *Instruction publique.* — Mlle Lasfargue, institutrice stagiaire à Souceyrac, est nommée en la même qualité à Queyrac (Gironde).

SAINT-CÉRÉ. — *Conseil municipal.* — Étaient présents à la séance : MM. Murat, maire ; Doucet et Vayrac, adjoints ; Fréjac, Galerie, Quercy, Délaurié, Blanc, Ayzac, Vernejoul, Estival, Bayle, Gineste, Pougade, Landes, Magot, Souliadié, Saint-Chamant.

M. Corn remplit les fonctions de secrétaire, avec M. Vidalin comme secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Le budget supplémentaire de 1900 est ensuite voté. Ce budget comprend 25,941 fr. 35 de recettes et 27,570 fr. 59 de dépenses, soit un excédent de dépenses de 1,628 fr. 84.

M. Blanc demande le maintien du crédit de 200 fr. pour l'envoi d'une délégation d'ouvriers à l'Exposition universelle de Paris. Le conseil décide, à la majorité, de ne pas

revenir sur le vote déjà émis à ce sujet et passe outre à la protestation des ouvriers concernant l'élection des délégués. Un des membres élus de la délégation, M. Trébos, ayant démissionné, le Conseil décide qu'il ne sera pas procédé à son remplacement. En conséquence, le crédit de 200 fr. primitivement voté pour l'envoi de quatre délégués est reporté à 150.

M. le président soumet au Conseil le budget primitif de 1901.

Une somme de 2,100 fr. est affectée à l'entretien des locaux scolaires.

L'éclairage de la ville étant reconnu insuffisant, le Conseil décide d'ajouter dix lampes supplémentaires ; la commission des travaux publics est chargée de désigner les emplacements.

On vote également une subvention de 150 fr. et 100 fr. pour le professeur de musique de la Société, qui pourra justifier avoir donné gratuitement des leçons de musique à six élèves de l'école supérieure, et habitant la commune de Saint-Céré.

Une subvention de 200 fr. est votée pour l'architecte de la Ville.

Le Conseil émet le vœu que M. le Préfet veuille bien prendre un arrêté pour interdire la mendicité dans le département du Lot.

Le Conseil vote ensuite trois journées de prestations et cinq centimes spéciaux ordinaires.

CAPDENAC-HAUT. — *Récompense bien méritée.* — Nous apprenons avec satisfaction que dans sa dernière séance, le conseil de l'Université de Toulouse a décerné un prix de 100 fr. à Mlle Contios, institutrice communale, pour son zèle et son dévouement dans la campagne contre l'alcoolisme durant l'année scolaire.

BULLETIN FINANCIER

Le marché a été assez mouvementé, ferme au début, les cours ont continué à monter dans le courant de la séance, mais en clôture des ventes de réalisations bien naturelles, du reste, n'ont pas permis de conserver les plus hauts cours cotés.

Le 3 0/0 qui était hier à 100.27 s'est élevé à 100.47 pour revenir en fin de bourse à 100.35 ; le 3 1/2 0/0 clôture à 101.80 et l'Amortissable à 99.45.

La Banque de France est à 3960. Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 605 ; le Crédit Lyonnais est ferme à 1055 ; le Crédit Foncier a passé de 681 à 685 et la Société Générale à 608.

Parmi nos Chemins : le Lyon fait 1843 ; le Midi 1340 ; le Nord 2434 et l'Orléans 1750. Le Suez à 3560 n'a pas varié.

Les fonds étrangers ont eu les mêmes allures que nos rentes ; l'Extérieure finit à 72.27 ; l'Italien à 94.95 ; le Portugais à 23.90.

Signalons la vive reprise des fonds russes. Le 3 0/0 1891 en hausse de 90 francs fait 85.80 dernier cours. Le Turc D clôture à 23 et la Banque Ottomane à 552.

Parmi les obligations de Chemins Étrangers, les Nord Espagne s'inscrivent à 307.50.

JAUNE COMME UN CITRON

La couleur jaune en elle-même est une des plus belles couleurs qui existent. C'est une des sept

couleurs du spectre solaire, et si l'on réduit ce nombre à trois, le jaune s'y rencontre encore. Pendant l'été, au coucher du soleil, c'est aussi le jaune qui est la couleur prédominante. Chez les orientaux qui comprennent mieux que nous les effets dans les décors, et qui ne sont nullement esclaves de ce que nous autres nous appelons, le « goût raffiné », la couleur jaune est tenue en grand honneur ; c'est aussi chez eux la couleur qui appartient exclusivement à la royauté.

Les grands maîtres italiens sur leurs toiles dans leurs fresques, ont fait usage de cette superbe couleur sans considération pour la critique moderne qui applaudit dans un tableau des « tons » suffisamment « ternes » pour stupéfier une autruche, et assez « froids » pour donner le frisson à un Esquimaux. Dans le monde des fleurs, la Nature — qui n'en est plus à son premier essai — répand à profusion les couleurs les plus voyantes parmi lesquelles domine distinctivement la couleur jaune.

Tel ne fut pas l'avis de M. Pierre Capet qui ne fit que soupirer et se lamenter lorsqu'il s'aperçut qu'il avait « les yeux et le visage aussi jaunes qu'un citron. » Certes les personnes de son entourage s'en inquiétaient déjà depuis quelque temps. Quant à lui une telle découverte le plongea dans la stupeur, et il se demandait d'où pouvait provenir cette couleur intempestive qui le défigurait tant.

Il paraît que M. Capet qui habite Beuville, près St. Denis-sur-Seine, tient un restaurant auquel il a ajouté le commerce de l'épicerie et un débit de tabac. Il va sans dire qu'il avait été toujours très actif, toutefois un changement des plus alarmant se fit remarquer il y a environ quatre ans. Juste au beau milieu de la bonne saison lorsque M. Capet était obligé d'être sur pied nuit et jour pour ainsi dire, ses jambes commencèrent à enfler, et il ressentit de vives douleurs par tout le corps mais surtout à l'estomac et dans les intestins. Il perdit l'appétit, et le peu qu'il prenait pour soutenir ses forces, n'étant plus digéré, lui restait sur l'estomac, tout en fermentant et en s'aggravant, au point de plonger le malheureux dans d'horribles souffrances — l'urine devint rouge comme du sang et était brûlante comme le feu. Cela voulait dire qu'elle contenait quelques dangereux acides. Le médecin qu'il consulta lui dit qu'il avait la maladie du foie.

« Jesouffrais comme un réproché » — dit M. Capet dans une lettre datée du 1^{er} juin 1898 — et

pendant huit mois, je ne pus me trainer qu'en m'appuyant sur un bâton, puis durant trois autres mois je dus rester alité. Mes nuits se passaient dans l'insomnie et si parfois il m'arrivait de m'endormir, j'avais aussitôt d'affreux cauchemars qui me jetaient dans l'épouvante. Je maigris au point de n'être plus que l'ombre de moi-même. Ce fut alors que je m'aperçus que j'avais *les yeux et le visage jaunes comme un citron.*

« J'étais dans cette condition, que je considérais des plus critiques, lorsque j'entendis vanter l'efficacité d'un certain remède connu sous le nom de Tisane américaine des Shakers, découvert en Amérique et vendu en France par M. Oscar Fannyau, pharmacien à Lille (Nord). Je m'en procurai un flacon et me mis à en prendre. Dix jours après j'allais déjà mieux et à mon grand étonnement je pus me lever et marcher. Un tel résultat était bien encourageant, c'est pourquoi je continuai ce même traitement. Peu à peu l'enflure des pieds et des jambes diminua, puis disparut entièrement. Je ne sentais plus ni constipation, ni insomnie, ni douleurs. L'état de l'urine devint normal. Je mangeais désormais avec plaisir et la digestion se faisait bien, comme je me sentais tout-à-fait guéri je me remis au travail. Pendant les deux années qui viennent de s'écouler, je n'ai pas ressenti le moindre malaise. Deux flacons de votre Tisane américaine des Shakers ont opéré cet heureux résultat. » Pierre Capet, Cafetier-Epicier, à Beuville, par St. Denis-sur-Seine (Seine-Inférieure), le 1^{er} juin 1898. La signature ci-dessus a été légalisée par M. Viart, adjoint au maire de St. Denis. Encore un mot au sujet du jaune dans les yeux et le visage de M. Capet. Il avait bien raison d'en avoir peur car cela dénotait que la bile affluait aux parties du corps où elle était inutile, où même elle devenait un poison. Telle ou telle couleur est une affaire de goût, tandis que la *matière colorante* dans le cas en question, était l'indice d'une maladie qui pouvait avoir un dénouement fatal. La différence est grande comme on le voit.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le Petit **OPÉRATIONS DE BOURSE** est envoyé gratuitement par Georges Milliaud Banquier, Directeur du *Financier National* Traités des 138, Rue Montmartre, PARIS. (Succursales A, 80, R. Lafayette; B, 42, Bd Magenta).

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la **Gelée printanière** et l'**Oïdium** ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN
A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XX

VIA CRUCIS

Elle avait à peine posé la tête sur l'oreiller qu'elle s'endormit d'un sommeil qu'elle ne connaissait plus depuis longtemps.

Le lendemain matin elle s'éveilla reposée et pleine de courage pour les épreuves de la journée.

Elle frissonnait à l'idée de se rencontrer avec Sir Ronald ; mais cette entrevue était inévitable, et après s'y être préparée par une prière ardente, elle descendit résolue.

Il n'y avait personne dans la salle, mais la table était mise.

Elle s'approcha de la fenêtre et se mit à regarder les sombres arbres dépouillés, secoués par le vent, et le soleil jaune faisant étinceler la neige glacée.

Pendant qu'elle était là, elle entendit un pas ferme retentir dans le vestibule ; un pas qu'elle reconnaissait bien !

Son cœur se mit à battre, sa respiration devint haletante ; un moment encore, et la porte

s'ouvrit pour donner passage à Sir Ronald tenant à la main une lettre de la veille.

— Que signifie cette folie, Kate ? demanda-t-il avec colère en s'approchant d'elle. Reprenez cette lettre, vous l'avez écrite sans y penser.

— Je l'ai écrite en connaissance de cause, dit Kate tremblante. Je me suis mal conduite envers vous ; j'en suis bien fâchée, mais j'ai écrit la vérité.

Ses sourcils noirs se froncèrent menaçants sur ses yeux sombres.

— Voulez-vous dire que vous m'avez trompé ; vous êtes-vous jouée de moi d'un bout à l'autre ?

— Je le regrette beaucoup ; je le regrette beaucoup ! murmura la pauvre Kate. Oh ! pardonnez-moi et ne m'en veuillez pas !

Il fit entendre un éclat de rire sec.

— Vous le regretterez, et vous avez mal agi !

Sur mon âme, mademoiselle Danton, vous avez une plaisante manière d'arranger les choses. Allons, reprenez votre absurde épître. Je ne veux ni ne peux vous rendre votre parole.

Il lui tendait la lettre, mais elle ne voulut pas la prendre.

Son cœur fier et impérieux se révoltait mais la réflexion qu'elle seule s'était attirée ses reproches la soutint.

— Je ne peux rétracter un seul mot de cette lettre ; j'ai commis une grave erreur en pensant que je pourrais vous épouser ; je le vois maintenant mieux que jamais.

Je reconnais ma faute ; je vous en demande pardon ; je ne peux rien de plus. Comme hom-

me d'honneur, vous devez me rendre ma parole.

— Naturellement, dit-il avec une raillerie amère, comme homme d'honneur je dois vous laisser vous jouer de moi tout à votre aise. Votre conduite envers moi est des plus honorables, mademoiselle Danton. Est-ce parce que vous avez été trompée vous-même, que vous vous donnez le plaisir de me tromper ? Ce n'est pas sur moi que vous devriez vous venger des injures de Reginald Stanford.

L'indignation fit monter le sang au visage de Kate ; ses yeux lancèrent des éclairs de colère.

— Sortez ! s'écria-t-elle d'un ton impérieux, sortez de la maison de mon père, Sir Ronald Keith. J'avais cru m'adresser à un gentilhomme ; je reconnais mon erreur. Partez ! Fustiez-vous monarque du monde que je ne vous épouserais pas maintenant.

Il grince les dents avec un juron de fureur ; il tenait toujours à la main la lettre qu'elle lui avait envoyée ; il la déchira en morceaux et les jeta à ses pieds.

— Je partirai, dit-il ; mais je me souviendrai de ce jour, et vous aussi. Je ferai connaître au monde votre conduite avec un homme d'honneur après avoir été abandonnée par un malhonnête homme.

Après avoir prononcé ces paroles indignes, il sortit en faisant retentir la maison entière du bruit de la porte.

Kate courut à sa chambre, elle s'agenouilla devant son petit lit blanc et se mit à prier en

sanglotant, demandant la force de porter sa lourde croix.

Dans la journée, un commissionnaire de l'auberge du village vint au château prendre les malles du baronnet.

Le capitaine, stupéfié et blessé, vint demander à sa fille l'explication de ces étranges incidents.

Kate raconta cette humiliante histoire en laissant de côté les allusions de Sir Ronald, craignant d'amener une querelle entre lui et son père.

(A suivre.)

LES HÉMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'**Elixir de Virginie**, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Cacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. 50, franco.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (AU 8 JUIN 1900)

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing stations, departure/arrival times, and train classes (EXPRESS, DIRECT, OMNIBUS).

(1) Le train EXPRESS 23 qui part de Paris à 9 h. 5, prend des voyageurs de 2e et 3e cl. en provenance de Paris et à destination des au-delà de Brive. (Brive exclu).

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing stations, departure/arrival times, and train classes.

(1) Le train 140 ne prend que des voyageurs de 1re classe; il prend exceptionnellement les voyageurs porteurs d'un billet comportant un trajet simple d'au moins 400 kil. en 2e classe et 500 kil. en 3e classe. (2) Le train 4 prend des voyageurs de 2e classe des au-delà de Limoges (vers Toulouse) pour Paris et des voyageurs de 3e classe des au-delà de Brive (vers Toulouse) pour Paris.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing stations and times.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules from Libos to Cahors, listing stations and times.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, listing stations and times.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, listing stations and times.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 28 Juin 1900.

V. Nacla: Chronique. — Jean-Bernard: Le Petit tambour — P. Vigné d'Octon: Le Pont d'Amour (suite). — Pierre Sales: Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit: L'invasion noire (suite). — Comte Léon Tolstoï: Résurrection (suite). — Pierre Maël: Reine-Marguerite (suite). — V. Nacla: Dictionnaire des 80,000 recettes (suite).

Armée et Marine

Sommaire du n° 25

3, place du Théâtre Français, Paris

La mission Hostains-d'Ollone. Capitaine Ch. Bride. — Armée et Marine à l'Exposition. L. Saint-Fégor. — La gymnastique suédoise. Léon Forget. — La guerre au Transvaal. — Le centenaire de la Tour d'Auvergne. — En Italie: le nouveau type de navire de combat (suite et fin). — Majestic contre Belleisle. — Le nouveau programme naval allemand. — Le monument du maréchal Rochambeau. — La colonie du Sénégal. De Saint-Drident. — Tir d'exercice exécuté par le Lavoisier sur la

coque du torpilleur 104. — La vedette du Ministère de la Marine. Sabord d'Arcasse. — Les flottes de combat étrangères en 1900. — Dans les ports. — Le lancement du croiseur russe Bayan. — Correspondance. — Les constructions navales en Angleterre. — La mission tonkinoise à l'Exposition. — Sport: le rallye-papier de la Réunion hippique militaire. — Actes officiels: Nominations, Mutations, Mouvements. — 37 gravures et photographies.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) — Sommaire du n° 1413, du 23 Juin, 1900.

Le Télégraphe, par Georges Guérout. — Nicaragua et Panama: les volcans de l'Amérique centrale, par M. Bernard. — Le traitement du minerai d'or à l'exposition transvaalienne du Trocadéro, par A. da Cunha. — La dissociation corpusculaire, par G. G. — Le Diocincope, par Georges Vitoux. — Le « Triphasé » à Asnières, par J. Laffargue. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 18 juin 1900, par Ch. de Villedeuil. — Electroscope pour corps radio-actifs, par J. L.

Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 26 (30 Juin 1900).

1° L'Ile de Ceylan, par M. Verschuur. 2° A travers le monde: A travers le Fayoum, par A. Gayet. — Voyages de M. Combanaire à travers Bornéo.

3° Grandes courses de Terre et de Mer: L'Expédition Écossaise au pôle Antarctique.

4° Questions politiques et diplomatiques: La Constitution politique des Colonies Anglaises.

5° Missions politiques et militaires: La mission Fourer-Lamy. — Un récit de M. Dorian.

6° Civilisations et religions: Les Boxers et la route de Takou à Pékin.

7° Livres et Cartes.

8° Conseils aux voyageurs: Détails pratiques relatifs à l'Exposition de 1900. — Postes et télégraphes, téléphones; organisation et réglementation intérieure, par Paul Combes.

Abonnements: France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro: 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1439e livraison (30 Juin 1900).

Toute Seule, par Chariotte (habrier-Rieder. — Les Canons à grêle, par P. Vincent. — L'Exposition universelle de 1900: Les Palais des Nations Étrangères: Grande-Bretagne, Pérou, Perse, par Th. Lally. — L'Exposition rétrospective des voitures, par H. Heinecke. — Un anécdocte de Gavroche, par H. Durliac. — Le Kinora, par Frédéric Dillaye.

Abonnements: France, un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr.

Le numéro: 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 21e année. — Sommaire du n° 30 — du 29 Juin 1900.

88e jeudi de Saint-Nicolas. — Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de Guyod. — Paul de Sémant.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements: Paris et départements: six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel

GUERISON Certain et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU

Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lups, etc., etc.

Plaies et Ulcères vari, neuz dits incurables.

Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et déposé au pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2e jour, il produit une amélioration sensible.

MILNER AND. 10, rue de Turin, 10, Major des Hôpitaux, 9, rue de Turin, 9, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

Chemin de fer d'Orléans

Le service d'été que la Compagnie d'Orléans a inauguré le 8 juin courant comporte les améliorations suivantes concernant notre légion:

Le train venant de Paris qui arrivait à Cahors à 9 h. 45 matin y arrive à 9 h. 32 et à Montauban à 11 h. 19 où il correspond avec un train se dirigeant sur Toulouse.

Un nouveau train rapide part de Toulouse à 1 h. soir et de Cahors à 2 h. 50 soir pour arriver à Paris à 11 h. 57 du soir.

Les voyageurs de 2e et 3e classes pour Cahors sont admis à Paris dans le train rapide partant de Paris pour Toulouse à 9 h. 5 soir et qui arrive à Cahors à 6 h. 55 du matin.

Le train qui a lieu les jours de foire à Montauban et qui part de cette gare, à 7 h. 32

soir pour arriver à Cahors à 9 h. 20 soir aura lieu tous les jours et sera prolongé entre Cahors et Brive. Départ de Cahors à 10 h. 38 soir, arrivée à Brive à 11 h. 48 soir pour correspondre avec un train se dirigeant sur Paris.

Le train omnibus qui partait de Périgueux à 5 h. 30 du matin en part à 5 h. et correspond à Libos avec le train arrivant à Cahors à 9 h. 25 matin.

Le train partant de Cahors à 6 h. 30 soir correspond à Libos avec un train venant d'Agen et se dirigeant sur Périgueux.

En vue de faciliter la visite de l'Exposition Universelle de 1900, la Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public que les billets d'aller et retour ordinaires délivrés pour Paris, de toute gare ou station du réseau située à 100 kilomètres au moins de la gare de Paris-Austerlitz, auront leur durée de validité doublée.

Cette validité exceptionnelle pourra être prolongée dans les conditions ci-après:

Pour les billets valables:

6 ou 8 jours, faculté de prolongation de 2 fois 2 jours.

10 ou 12 jours, faculté de prolongation de 2 fois 3 jours.

14 ou 16 jours, faculté de prolongation de 2 fois 4 jours.

18 ou 20 jours, faculté de prolongation de 2 fois 5 jours.

moquant paiement pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1er Itinéraire

1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2e Itinéraire

1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 12.

Id. maxima de la veille: 25.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 12.

Id. maxima de la veille: 25.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 12.

Id. maxima de la veille: 25.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 12.

Id. maxima de la veille: 25.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 12.

Id. maxima de la veille: 25.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 12.

Id. maxima de la veille: 25.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 12.

Id. maxima de la veille: 25.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 12.

Id. maxima de la veille: 25.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 12.

Id. maxima de la veille: 25.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 12.

Id. maxima de la veille: 25.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.